



Délibération
FINANCES/JG/TC

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20191211-2019_154APLORM-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

2019 – 154. BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME « OUVRAGE D'ART – PONT DE LORMONT »

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Brigitte BERTRAND à Marcel GINOUX, Erol URAL à Aziz BACHOUR.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Liliane ARNAUD

Date de la convocation : 4 décembre 2019

Date d'affichage : 19 6 DEC. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Considérant que l'entretien des ouvrages d'art situés sur le territoire communale constitue une des obligations de la ville, nécessaire à assurer la pérennité et la sécurité desdits ouvrages,

Considérant que le « Pont de Lormont » est un ouvrage d'art majeur de la ville qui contribue à l'accessibilité de la ville,

Considérant que son état actuel nécessite des travaux lourds de réhabilitation,



Considérant que ces travaux, ainsi que le montant de cette opération nécessitent une gestion pluriannuelle sur 4 exercices budgétaires,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 28 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur la création de l'AP « Ouvrage d'Art – Pont de Lormont »,
- sur le montant de l'autorisation de programme et sur la ventilation des crédits de paiement ci-dessous :

	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Montant global de l'AP
OUVRAGE D'ART – PONT DE LORMONT	35 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	2 500 000 €	2 685 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.